Rapport sous embargo jusqu'à l'issue de la séance du 8 mai 2025

Conseil communal de Château-d'Œx

Législature 2021–2026

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 13/2025

Demande de crédit pour des travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi que de réfection routière, secteurs Route des Monnaires nos 1 à 13 et Route de la Ray nos 36 à 83

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné, composée de Mme Sophie Maye (1re membre), de MM. Frédéric Combremont (en remplacement de M. Didier Morier), Daniel Mercier, Olivier Henchoz et Valentin Mottier (rapporteur), s'est réunie le 28 avril 2025 pour entendre les explications de M. Cédric Morier, chef du Service des travaux, constructions et urbanisme, ainsi que de Mme Nicole Schnegg, municipale.

Mme Schnegg rappelle en introduction que, depuis 2012 et selon le Plan Général d'Évacuation des Eaux, la Commune est tenue de mettre les réseaux en séparatif, en plus de respecter l'obligation d'entretien desdits réseaux.

M. Cédric Morier précise l'utilité de cette mise en séparatif, qui vise à limiter la quantité d'eau claire envoyée à la station d'épuration, améliorant ainsi l'efficacité du traitement. Il explique que ces travaux sont réalisés par étapes et qu'il est systématiquement recherché à mutualiser les interventions avec d'autres services afin de réduire les frais de mise en conformité. Sur le tracé concerné, quelques fuites ont déjà été constatées sur les conduites d'eau de la Confrérie, ce qui motive de coordonner les travaux de remise en état de ce réseau avec la séparation des eaux claires et usées du quartier.

M. Cédric Morier présente ensuite le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) ainsi que le phasage du projet établi par un bureau spécialisé. Il précise que, bien que le secteur visé par le présent préavis ne soit pas une priorité absolue, l'opportunité des travaux de la Confrérie justifie leur réalisation immédiate.

M. Morier expose également le projet de manière géographique à l'aide d'un plan, soulignant qu'il subsiste quelques inconnues, notamment en ce qui concerne le tracé exact des raccordements privatifs. Ces éléments seront découverts au fur et à mesure de l'avancement du chantier, et des chambres d'accès seront créées pour faciliter les inspections et l'entretien futur.

Il informe encore la commission que l'appel d'offres pour ces travaux a été couplé avec d'autres projets.

Concernant le financement, M. Morier rappelle que le secteur de l'épuration est autofinancé par les taxes perçues à cet effet. Actuellement, les montants dépensés pour l'entretien et la mise en conformité sont inférieurs aux recettes de ces taxes, ce qui permet de constituer une réserve utilisée pour financer de petites interventions directement depuis le budget communal. Cette approche contribue à maintenir la capacité d'autofinancement de la Commune sans recourir à l'emprunt. Toutefois, pour des travaux de plus grande ampleur, tel que ceux faisant l'objet du présent préavis, un crédit est nécessaire.

S'agissant du calendrier, les commissaires posent quelques questions relatives au phasage du projet entre 2025 et 2029, qui leur est présenté en détail.

Questions des membres de la commission :

Y a-t-il des subventions prévues ?
M. Morier répond que seule la Confrérie pourra bénéficier de subventions pour les travaux sur son réseau. Quant aux travaux concernant les collecteurs publics seuls, ceux-ci seront autofinancés par les taxes d'épuration. En revanche, cette taxe ne permettra pas de couvrir les travaux de réfection de la route. Pour la répartition des coûts, il ajoute qu'une clé de répartition sera établie entre les privés, la Confrérie et la Commune une fois les soumissions reçues. D'autres services pourraient également profiter de ces travaux pour développer leurs infrastructures, ce qui aurait pour effet de diminuer la part financière assumée par la Commune.

Le chauffage à distance sera-t-il étendu dans ce quartier ?
M. Morier précise que les opérateurs concernés, à savoir Groupe E, Swisscom et Romande Énergie, ont été consultés. Romande Énergie a confirmé qu'aucune extension du réseau de chauffage à distance (CAD) n'était prévue dans ce secteur.

Il est encore mentionné que le montant correspondant aux travaux de ce préavis représente environ la moitié de l'enveloppe globale estimée pour la mise en conformité complète des réseaux d'eaux claires et usées.

À l'issue de ses délibérations, la commission, consciente des enjeux techniques et financiers exposés, recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter le décide du préavis N° 13/2025.

Le rapporteur,
Valentin Mottier